

	de biens administrés par le ministère ou un organisme du ministère; et à diverses dépenses imprévues . . . . .	2,500,000 00
570	Projets de reconstruction, sous réserve d'allocation du Conseil du Trésor . . . . .	5,000,000 00

Le MERCREDI 16 juillet 1947.

### BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

#### AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

454	Administration . . . . .	\$1,651,360 00
455	Administration régionale . . . . .	5,374,160 00
456	Services de rétablissement . . . . .	5,657,340 00
457	Services de traitements . . . . .	20,150,640 00
458	Services prosthétiques . . . . .	787,360 00

#### Commission canadienne des pensions—

459	Frais d'administration, y compris le Président de la Commission canadienne des pensions à \$1,000, en plus des traitements prévus au chapitre 62, Statuts de 1946 . . . . .	1,593,729 00
460	Bureau des vétérans . . . . .	386,206 00
461	Commission d'allocation aux anciens combattants—Administration . . . . .	199,733 00
462	Assurance des anciens combattants . . . . .	116,271 00

#### VERSEMENTS AUX ANCIENS COMBATTANTS ET AUX PERSONNES À LEUR CHARGE

463	Pensions de guerre européenne—Première guerre mondiale . . . . .	37,750,000 00
464	Allocations aux anciens combattants—Première guerre mondiale . . . . .	12,000,000 00
465	Assistance-chômage . . . . .	100,000 00
466	Allocations d'hospitalisation et autres—Première guerre mondiale . . . . .	800,000 00
467	Attributions de décorations . . . . .	29,000 00
468	Allocations aux veuves—Première guerre mondiale . . . . .	2,100,000 00
469	Allocations de commémoration—Orphelins à charge—Première guerre mondiale . . . . .	30,000 00
470	Indemnisation pour responsabilité patronale . . . . .	100,000 00
471	Pensions, rébellion du Nord-Ouest, 1885, et généralités . . . . .	15,000 00

#### SUBVENTIONS DIVERSES

472	Allocation à la Caisse des frais funéraires . . . . .	75,000 00
473	Allocation à la Légion canadienne . . . . .	9,000 00

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1948, les sommes de \$761,256,101.04, de \$66,666.68 et de \$114,989,219.16, respectivement, soient octroyées à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.